

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 décembre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Antoine LORENZI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Vincent GOMEZ - Olivier BLANC représenté par André ESSAYAN - Roland BLUM représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis BONAN représenté par Christian MAYADOUX - Joëlle BOULAY représentée par Sylvie NESPOULOUS - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - François FRANCESCHI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - France GAMERRE représentée par René CAMPIONI - Bruno GILLES représenté par Renaud MUSELIER - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Michel AMBROSINO - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Michel LO IACONO représenté par Martine GOELZER - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Henri MATTEI représenté par Jean-Louis RIVIERE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gerard PEPE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Pierre SEMERIVA représenté par Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - Maxime TOMMASINI représenté par Catherine JALINOT - André VARESE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Martine VASSAL représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Charles VIGNY représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Karim ZERIBI représenté par Olivier AGULLO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 006-788/11/CC

■ Approbation de la convention d'objectifs 2012 avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole et demande de subvention.

DPEATSV 11/7370/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 22 juin 2009, le Conseil de Communauté de Marseille Provence Métropole a acté la relance de son Conseil de Développement pour un mandat 2009-2014. Ce faisant, il a réaffirmé son souhait d'associer les citoyens aux grandes orientations qui dessineront l'avenir de son territoire.

Installé lors de la réunion plénière du 21 octobre 2009, le Conseil de Développement a organisé depuis près de 100 réunions en commissions, 15 rencontres du Bureau et 6 assemblées plénières.

Ces rencontres régulières permettent au Conseil de Développement à la fois de conduire sa propre réflexion sur certains enjeux qu'il a identifiés pour le territoire Marseille Provence Métropole et d'accompagner la Communauté urbaine sur des sujets majeurs tels le Schéma de Cohérence Territoriale, le Plan Climat Energie Territorial ou le devenir du Grand Port Maritime de Marseille.

Afin de promouvoir ces travaux, un effort de communication a été fait avec la mise en place de nouveaux outils comme une Lettre d'information trimestrielle et un site internet dédié.

Pour l'année 2012, le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole a défini un ambitieux programme de travail articulé autour des axes suivants :

- La poursuite du dialogue avec les Conseils de Développement du Pays d'Aix, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et le Comité de consultation Ouest Etang de Berre ;
- Le portage d'une réflexion sur les grands enjeux thématiques du territoire de Marseille Provence Métropole ;
- La poursuite d'un travail d'autosaisine sur les questions centrales que sont les solidarités urbaines, le réchauffement climatique et les innovations vertes, le développement d'une culture métropolitaine, etc ;
- Le développement d'outils de communication visant une meilleure appropriation citoyenne de ces sujets ;
- La relance à mi-mandat de sa composition.

Dans le cadre de sa politique territoriale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui entend aider au renforcement de la démarche participative, soutient les Conseils de Développement et offre à leurs intercommunalités la possibilité de signer une convention d'objectifs, qui porte sur le fonctionnement et le plan d'action annuel de ces assemblées citoyennes. Cette convention d'objectifs 2012 est assortie d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 euros.

Le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole ne disposant pas de la personnalité juridique, c'est la Communauté urbaine, qui adhère pleinement aux orientations prises, qui sollicite cette

Signé le 9 Décembre 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 12 décembre 2011

subvention afin de permettre que les actions engagées par son Conseil de Développement puissent se poursuivre.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi N°99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération URB/172/CC du 28 mars 2003 relative à la mise en place du Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AEC 007-1398/09/CC du 22 juin 2009 relative à l'élargissement de la composition et aux nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil de Développement.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2012 avec le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur permettra de conforter le partage d'expériences et le dialogue sur la concertation en région et le développement local participatif ;
- Que la signature de cette convention permettra de renforcer le rôle du Conseil de Développement comme espace d'expression citoyenne ;
- Que l'attribution de la subvention de fonctionnement afférente contribuera à la mise en œuvre du programme de travail 2012 du Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la convention d'objectifs au titre de l'année 2012 entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté urbaine Marseille Provence pour son Conseil de Développement ainsi que la demande de subvention afférente d'un montant de 30 000 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document relatif à cette décision.

Article 3 :

La subvention sera imputée au budget de la Communauté urbaine : Service Gestionnaire : 5 Codev -
Nature : 7472 - Sous politique : B 310 - Fonction : 90

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Bernard MOREL

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI